



DT - SCDD
Case postale 36
1211 Genève 8

N/réf. : RZi/jpt

Genève, le 30 novembre 2021

CONSEIL DU DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT D'ACTIVITES - LEGISLATURE 2018-2023
3^{ÈME} ANNÉE
(1^{ER} DÉCEMBRE 2020 - 30 NOVEMBRE 2021)

1. Bases légales du Conseil du développement durable

- Loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (LCOF; A2 20);
- Art. 5 du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Art. 3 al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 2 octobre 1997 (LaLPE; K 1 70);
- Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 12 mai 2016 (LDD; A2 60);
- Règlement du conseil du développement durable du 12 mars 2014 (K 1 70.04);
- Arrêté relatif à la nomination des membres du conseil du développement durable du 28 novembre 2018.

2. Compétences et rattachement

L'art. 5, lettre a, du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) stipule que le conseil du développement durable (ci-après: conseil) est rattaché au département du territoire. L'art. 1 du règlement du conseil du développement durable du 12 mars 2014 (RCDD K 1 70.04), précise que le conseil est rattaché au département chargé de l'environnement. Il est une instance consultative, qui exerce des compétences en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

En matière de développement durable, le conseil dispose des attributions suivantes :

- a) il est consulté par le Conseil d'Etat avant le dépôt d'un projet modifiant la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 12 mai 2016 (A2 60);
- b) il est associé à l'élaboration du concept cantonal du développement durable et du plan d'actions visés respectivement aux articles 4 et 5 de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 12 mai 2016;
- c) il participe à l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions;
- d) il peut faire toute proposition qu'il jugerait utile en la matière à l'intention du Conseil d'Etat;
- e) il participe à l'attribution annuelle de la bourse, du prix et de la distinction du développement durable. Les modalités d'attribution des prix ainsi que l'organisation du concours sont fixées par le Conseil d'Etat.

En matière de protection de l'environnement, le conseil a les compétences suivantes :

- a) assister le Conseil d'Etat dans l'élaboration du concept cantonal de la protection de l'environnement et, le cas échéant, des plans de mesures associés;
- b) donner des avis et formuler des propositions sur toutes les questions relatives à la politique cantonale environnementale qui lui sont soumises par le Conseil d'Etat.

La protection de l'environnement concerne notamment le sol, l'eau, l'air, le climat, l'énergie, la biodiversité et la diversité des paysages, les dangers naturels et les accidents majeurs, le bruit, les déchets et les sites contaminés, les substances et organismes dangereux, ainsi que les radiations ionisantes et non ionisantes.

3. Composition du conseil

Le conseil est composé de 12 membres désignés par le Conseil d'Etat en raison de leur représentativité, leur compétence et leur engagement en matière de développement durable et d'environnement. Il est composé comme suit :

<i>Domaines représentés</i>	<i>Nombre de représentants</i>
<i>Communes</i>	3 représentants des communes
<i>Domaine de l'environnement</i>	3 représentants en matière de protection de l'environnement
<i>Domaine économique</i>	2 représentants des milieux patronaux 1 représentant en matière d'agriculture
<i>Domaine social</i>	1 représentant en matière de lutte contre l'exclusion 1 représentant des milieux syndicaux 1 représentant des milieux des locataires

4. Organisation et fonctionnement

Le conseil est présidé par un de ses membres, désigné par le Conseil d'Etat. Un-e vice-président-e, choisi-e parmi ses membres, est désigné-e par le Conseil d'Etat. Conformément à l'art. 3 du règlement du conseil du développement durable du 12 mars 2014 (K 1 70.04); le conseil se réunit au moins 4 fois par an, sur convocation de son président. Le service cantonal du développement durable (SCDD) assure le secrétariat du conseil.

Pour la période allant du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021, la présidence a été assurée par M. Boris Calame. La vice-présidence a été assurée par Mme Beatriz de Candolle.

La présidence du jury du concours de la bourse, du prix et de la distinction cantonaux du développement durable (édition 2021), désigné par le conseil, a été assurée par M. Daniel Cattani.

Liste des membres du Conseil et les milieux qu'ils représentent (législature 2018-2023)

Nom et prénom	Milieu représenté
M. Bolle Alain	Représentant en matière de lutte contre l'exclusion (CSP - Centre social protestant)
Mme Bouillet Marguerite (en remplacement de Mme Byland Karin)	Représentant des milieux patronaux (UAPG-Union des associations patronales genevoises)
M. Bouvier Léo.	Représentant en matière de protection de l'environnement (ATE - Association Transports et Environnement, Genève)
M. Calame Boris (Président)	Représentant en matière de protection de l'environnement (WWF - World Wide Fund for Nature, Genève)
M. Cattani Daniel	Représentant des milieux syndicaux (CGAS - Communauté genevoise d'action syndicale)
M. CRETEGNY Willy	Représentant des communes (ACG - Association des communes genevoises)
Mme de Candolle Beatriz (vice-Présidente)	Représentant des communes (ACG - Association des communes genevoises)
M. Ducommun Gilles	Représentant des milieux patronaux (UAPG-Union des associations patronales genevoises)
M. Millo Charles	Représentant en matière d'agriculture (Agri Genève)
Mme Molinari Sonja	Représentant des communes (ACG - Association des communes genevoises)
Mme Spahni Olivia	Représentant en matière de protection de l'environnement (Pro Natura, Genève)
Mme Von Maltitz Andrea	Représentant des milieux des locataires (RPSL- Rassemblement pour une politique sociale du logement)

5. Activités du conseil

En cette troisième année de législature, le Conseil a donné un préavis positif au PCC 2030-2^{ème} génération en vue de la séance du Conseil d'Etat du 14 avril 2021". Pour rappel, le PCC 2030 traduit une forte volonté politique du Conseil d'Etat pour suivre les objectifs de réduction des de - 60% des émissions des GES par rapport à 1990 et la neutralité carbone d'ici 2050. Il nécessitera une forte implication collective de tous les acteurs concernés. Que ce soit le canton, la société civile, les entreprises et les communes genevoises, chaque partie prenante devra jouer un rôle important dans la mise œuvre des mesures du plan climat cantonal de Genève. Il a été précisé que les différentes parties prenantes concernées seront très attentives aux remarques formulées par le CDD s'agissant notamment d'assurer l'implication et la consultation plus large de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi du PCC.

Le Conseil a été consulté et a donné son avis sur le plan de mesures de protection des sols 2020-2025. En l'état, à date du rapport et au regard des observations formulées, le CDD attend une révision de ce projet de Plan de mesure OSol avant de le préavisier à l'attention du Conseil d'Etat.

Le Conseil a été également associé à l'enquête technique concernant le schéma de protection, d'aménagement et gestion des eaux (SPAGE) Champagne – La Laire. Après consultation et prise en considération de ses remarques dans la version finale du SPAGE, le conseil a donné un préavis positif au Schéma de Protection, d'Aménagement et de Gestion des Eaux - SPAGE Champagne - La Laire, en vue de son adoption par le Conseil d'Etat. Le CDD souhaite une révision de l'organisation des SPAGE afin que ceux-ci soient accessibles et compréhensibles pour le plus grand nombre. Une attention particulière est souhaitée sur l'accessibilité ou non des cours d'eau concernés.

Concours cantonal du développement durable: Cette année, le concours cantonal du développement durable a fêté ses 20 ans. Dans ce cadre, le jury du concours a examiné les dossiers de candidature et auditionné les candidats et procédé à la présélection des lauréats. Sur proposition du jury, et après l'audition des candidats, le CDD a validé les lauréats de la 20^{ème} édition du concours cantonal du développement durable. La cérémonie de la 20^{ème} édition du concours cantonal du développement durable, s'est déroulée le 17 septembre 2021 à Uni Mail, en présence d'Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire. La Bourse a été attribuée exæquo à deux lauréats, La Manufacture du Terroir de Genève pour son projet d'atelier de transformation collectif au service des agriculteurs du canton, et l'association ESC'on change ? pour son projet d'« escape game » rESCue promouvant la transition écologique auprès des 15-20 ans. Le prix a quant à lui été décerné à l'entreprise Revario pour ses vêtements de « trail running » fabriqués en Suisse et écoresponsables. Exceptionnellement, aucune distinction n'a été attribuée cette année.

Par ailleurs, un point de situation sur le système de management environnemental de l'Etat (SME de l'Etat) a été présenté au conseil. Après échanges et discussion, le CDD a décidé de se réunir afin d'examiner les possibilités de faire des propositions concrètes à l'attention du Conseil d'Etat concernant le SME de l'Etat. Le CDD s'inquiète à priori du retard pris par l'administration cantonale en matière de tri, recyclage et valorisation de ses propres déchets.

Le Conseil a pareillement été informé sur la teneur de la stratégie cantonale de protection contre le bruit (Bruit 2030). Cette stratégie découle d'une volonté cantonale d'avoir une vision globale sur le devenir de la question de protection contre le bruit. La thématique du bruit étant traitée au sein d'une commission spécifique, sa présentation au conseil était purement informative.

Il convient de relever que 9 séances dont 6 séances plénières du CDD et 3 séances du jury du concours ont pu se tenir dans le respect des mesures sanitaires liées à la COVID-19.

Tableau récapitulatif des séances du 1^{er} décembre 2020 – 30 novembre 2021

Nature des séances/domaines	Nombre de séances	Durée (heures)	Dates	Thèmes principaux abordés (Objets traités)
Développement durable Protections des sols	1	2	18.01.2021	Retour de la consultation du Conseil du développement durable sur le plan de mesures de protection des sols 2020-2025. Présentation du schéma de protection, d'aménagement et gestion des eaux (SPAGE) Champagne – La Loire.
Domaine de l'eau				
Développement durable Plan climat cantonal – PCC	1	2	1.03.2021	Retour sur les modifications complémentaires du Plan climat cantonal (PCC 2030) et préavis du Conseil sur la version finale du document en vue de la séance du Conseil d'Etat.
Développement durable Jury du concours	1	1	12.04.2021	Echanges autour de l'organisation du jury du concours 2021
Développement durable Jury du concours				Revue des dossiers de candidature pour la Bourse, le Prix et la Distinction cantonaux du développement durable (Edition 2021) Répartition des dossiers de candidature entre les membres du jury.

Développement durable Jury du concours	1	4	26.04.2021	Rappel du processus et du déroulement de la séance Retour sur l'examen des dossiers Choix des candidats à auditionner Echanges sur le déroulement des auditions des candidats.
Développement durable Jury du concours	1	10	17.05.2021	Auditions des candidats et choix des lauréats de la Bourse, du prix et de la distinction cantonaux du développement durable 2021.
Développement durable (Concours du développement durable)	1	2	7.06.2021	Présentation du rapport du jury du cours, par M. Daniel Cattani, président du jury 2021. Audition des lauréats de la Bourse, du Prix et la Distinction cantonaux du développement durable (édition 2021). Validation des lauréats du concours cantonal du développement durable 2021.
Développement durable (SME de l'Etat et Gestion des déchets)	1	2	6.09.2021	Point de situation sur le système de management environnemental de l'Etat (SME de l'Etat). Présentation du nouveau plan cantonal de gestion des déchets (PGD 2020 – 2025) adopté le 23 juin 2021 par le Conseil d'Etat.
Développement durable Bruit Domaine de l'eau	1	2	18.10.2021	Présentation de la Stratégie Bruit 2030 Présentation du rapport sur l'enquête technique et le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux SPAGE Champagne - La Loire dans sa version définitive et préavis du CDD sur le SPAGE en vue de la séance du Conseil d'Etat.
Développement durable (Gestion des déchets)	1	3	22.11.2021	Suite de la discussion sur le nouveau Plan cantonal de gestion des déchets (PGD 2020 – 2025) adopté le 23 juin dernier par le Conseil d'Etat.
Réflexion du CDD				Echanges et discussion du CDD sur des sujets qui pourraient être développés à l'attention du Conseil d'Etat.
Total	9			

6. Le secrétariat du conseil

Le service cantonal du développement durable assure le secrétariat du conseil (*Art. 3 al. 2 du RCDD (K1 70.04) du 12 mars 2014*). Les missions du secrétariat sont les suivantes:

Il organise avec la présidence du CDD les travaux du conseil, propose les dates et ordres du jour des séances, assure la documentation utile à ses travaux, assiste le président et les membres en les conseillant en matière de procédures et en fournissant les informations techniques nécessaires.

Il prépare les rapports, notes et synthèses des séances, assure le suivi des décisions et l'archivage. Il prépare les documents requis au paiement des jetons de présence des membres du

conseil et met à disposition les moyens techniques et logistiques nécessaires aux travaux du conseil (salles, matériel informatique et audiovisuel). Il organise la présentation d'experts internes ou externes à l'administration cantonale, selon les sujets traités par le conseil.

Par ailleurs, le secrétariat assure et coordonne l'organisation du concours cantonal du développement durable en vue de l'attribution de la bourse, du prix et de la Distinction cantonaux du développement durable. Il assure le suivi des projets primés et promeut la visibilité des lauréats.

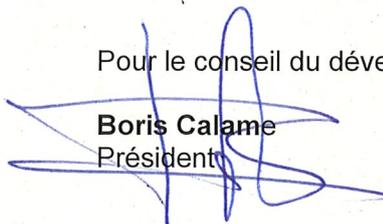
7. Frais de la commission

Le montant total des jetons de présence s'élève à **CHF 15'525.-** et se répartit par semestre comme suit:

Période	1 ^{er} semestre (CHF)	2 ^{ème} semestre (CHF)	Montant total (CHF)
Montant (CHF)	10'080	5'445.-	15'525.-

Cette somme concerne les séances du conseil du développement durable, ainsi que celles du jury du concours (édition 2021).

Pour le conseil du développement durable


Boris Calame
Président